

## Rapport de présentation

### BUDGET PRIMITIF 2023

### SIVOM du BORN - TRAITEMENT ORDURES MENAGERES

#### *Budget principal*

Le budget principal Traitement des ordures ménagères est relatif :

- à l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Pontenx-les-Forges,
- au centre de transfert des déchets de Morcenx-la-Nouvelle,
- aux installations de stockage de déchets inertes (ISDI) de Biscarrosse et de Mimizan,
- à l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Piche à Sainte Eulalie-en-Born et de l'ISDI de Parentis-en-Born, en attente de réhabilitation.

**En section de fonctionnement**, le budget s'équilibre à hauteur de **4 042 000 €** en hausse par rapport à 2022 (4 018 000 €) en raison de l'augmentation des dépenses liées :

- à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (+36 100 €),
- à certains postes d'exploitation de l'UVE +(158 000 €),
- aux frais d'entretien des ISDI dont le concassage des déchets inertes en vue d'une réutilisation (+60 000 €),
- à la prévision de crédits en charges diverses de gestion courante +(157 100 €),
- malgré la baisse d'un des postes d'exploitation de l'UVE (-161 500 €) grâce à la signature de l'avenant n°5 du marché d'exploitation de l'UVE, la baisse des crédits prévus pour la TGAP sur les émissions polluantes (-31 600 €) et l'absence de provisions supplémentaires (-50 000 €).

Ce budget principal est bâti à partir de **l'augmentation des tarifs de la redevance en ISDI**, soit 12.50 € le m<sup>3</sup> de déchets inertes (+ 3.13 %).

Pour les clients de l'UVE, les tarifs 2023 sont révisés en fonction des formules de révision des prix des marchés et l'harmonisation des tarifs des entreprises voté par délibération n°2022-69.

La TGAP passe de 12 € à 13 € H.T. par tonne.

Pour le SEDHL, la CCCHL et le SIVOM du Born, le prix de traitement augmente de 1.80 € H.T. par tonne et s'élève en 2023 à **78.40 € H.T. par tonne**.

En effet, la hausse de la TGAP est partiellement compensée par une reprise sur provisions de 44 000 €. Un plan dégressif de reprise sur provisions permettra d'augmenter le tarif de traitement de 1.80 € tous les ans jusqu'en 2025 où il atteindra **82 € H.T. la tonne** en dehors de toute autre modification du budget.



Les crédits sont prévus hors taxes. Le budget est voté au niveau du chapitre avec les opérations d'équipement comme chapitres. Il utilise la nomenclature comptable M57 sans fonction.

## > DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Prévu 2021      Prévu 2022      Prévu 2023

		Prévu 2021	Prévu 2022	Prévu 2023
011	Charges à caractère général	3 268 704,16 €	3 374 902,96 €	3 422 650,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 000,00 €	41 000,00 €	42 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00 €	5 500,00 €	158 600,00 €
66	Charges financières	3 298,28 €	3 122,04 €	2 950,00 €
67	Charges exceptionnelles	160 553,69 €	25 000,00 €	2 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	- €	50 000,00 €	- €
022	Dépenses imprévues	303,87 €	109 275,00 €	- €
023	Virement à la section de fonctionnement	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre ente sections	421 140,00 €	409 200,00 €	413 800,00 €
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>		<b>3 895 000,00 €</b>	<b>4 018 000,00 €</b>	<b>4 042 000,00 €</b>

- *Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre :*

-> 011. Les charges à caractère général

Comprennent principalement :

- le traitement des déchets par l'exploitant de l'UVE, PAPREC ENERGIES ATLANTIQUE,
- les frais d'analyses, de diagnostic et d'études de l'UVE, des ISDI et de l'installation de stockage de Piche,
- l'entretien des ISDI, de l'installation de stockage de Piche et du centre de transfert de MORCENX-LA-NOUVELLE,
- la participation aux frais de fonctionnement du SIVOM, prévus sur le budget annexe Collecte,
- les différentes taxes dont la TGAP et la taxe sur les déchets entrants due à la commune de PONTENX-LES-FORGES.

Et détaillés ci-dessous :

- le traitement des déchets par l'exploitant PAPREC ENERGIES ATLANTIQUE :
  - part forfaitaire : 1 683 000 € (+ 3.95 % par rapport à 2022)
  - part proportionnelle : 74 000 € (- 68.58 % par rapport à 2022)
- la participation aux frais du gros entretien et renouvellement de l'UVE : 729 000 € (+ 14.80 %)
- la participation du budget traitement aux frais de fonctionnement du SIVOM, y compris la communication, l'affranchissement et le remboursement de 18.61% des intérêts de l'emprunt du bâtiment de regroupement des services : 147 700 € (+ 3.14 %)
- des frais d'analyses, de diagnostic et d'études (analyses retombées atmosphériques UVE, piézomètres ISDI et ISDND de Piche, régularisation des situations administratives des ISDI de Biscarrosse et de Mimizan, diagnostic pollution sortie du régime ICPE centre de transfert de Morcenx-la-Nouvelle) : 48 000 € (- 30.13 %)
- l'entretien des ISDI dont le concassage des déchets inertes en vue d'une réutilisation matière :



- 90 000 € (+ 200 %)
- l'entretien des sites (centre de transfert des déchets de Morcenx-la-Nouvelle et ISDND de Piche) : 29 300 €
- la taxe sur les déchets entrants due à Pontenx : 59 000 €
- la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) : 545 100 € (+ 0.83 %)

#### -> 012. Les charges de personnel, frais assimilés

Il s'agit de la participation du Budget Traitement aux salaires et charges du Budget Collecte pour l'activité ISDI des agents d'accueil en déchetteries à hauteur de 20%.

#### -> 65. Les autres charges de gestion courante

Il s'agit des créances irrécouvrables et les charges diverses de gestion courante qui peuvent se présenter en cours d'année.

#### -> 66. Les charges financières

Il s'agit des intérêts d'un emprunt pour l'agrandissement de l'aire à mâchefers de l'UVE.

#### -> 67. Les charges exceptionnelles

Il s'agit des annulations de recettes des années passées.

#### -> 68. Les dotations aux provisions pour risques et dépréciations

Il s'agit des provisions pour risques et dépréciations dont aucun crédit n'est prévu en 2023.

#### -> 022. Les dépenses imprévues

Il s'agit d'une réserve de crédits qui peut être mobilisée par décision modificative pour des dépenses non prévues lors du vote du budget.

Soit un total de **dépenses réelles de fonctionnement** de 3 628 200 € auquel se rajoutent les dotations aux amortissements des biens pour 413 800 € - chapitre 042 - (**opération d'ordre** qui se retrouve en recettes d'investissement).



## > RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

		Prévu 2021	Prévu 2022	Prévu 2023
002	Excédent antérieur reporté	433 641,18 €	298 977,08 €	292 254,28 €
70	Produits des services, domaine et vente divers	3 037 558,82 €	3 260 022,92 €	3 324 145,72 €
74	Dotations et participations	- €	6 500,00 €	72 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	183 000,00 €	82 500,00 €	105 100,00 €
76	Produits financiers	3 800,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	237 000,00 €	366 000,00 €	245 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>		<b>3 895 000,00 €</b>	<b>4 018 000,00 €</b>	<b>4 042 000,00 €</b>

- **Détail des recettes de fonctionnement par chapitre :**

**-> 70. Les ventes de produits et prestations :**

Comprennent principalement :

- la redevance d'occupation du domaine public pour le réseau d'eau chaude : **7 600 €**,
- les redevances des clients de l'UVE (SICTOM du Marsan, prestataires de collecte, entreprises produisant des DIB) : **1 121 358,18 €**
- les participations pour le traitement des déchets de la CCCHL : **62 600 €**, du SEDHL : **513 800 €**, du SIVOM – Budget Collecte : **1 612 500 €**
- les redevances des ISDI : **5 937,54 €**
- la mise à disposition de l'ISDND de Piche : **350 €**

**-> 74. Les dotations et participations :**

Il s'agit de la part de redevances pour équilibrer le service de gestion des ISDI : **72 500 €**

**-> 75. Les autres produits de gestion courante :**

- le remboursement par PAPREC ENERGIES ATLANTIQUE de la taxe sur les déchets entrants : **58 500 €**,
- la rémunération des apports des clients de CYCLERGIE : **43 000 €**
- des produits divers de gestion courante : **3 600 €**

**-> 76. Les produits financiers :**

Il s'agit des intérêts de la garantie financière déposée à la Caisse des Dépôts et Consignations.

**-> 78. Les reprises sur provisions :**

Il s'agit :

- des reprises sur provisions pour vide de four : **151 000 €**



- des reprises sur provisions pour hausse de la TGAP : 44 000 €
- des reprises sur provisions pur travaux en ISDI : 50 000 €

Soit un montant de **recettes réelles de fonctionnement** de 3 749 745.72 €, complété par l'excédent 2022 reporté – chapitre 002 – de 292 254.28 €.

**En investissement**, les crédits s'équilibrent en recettes et en dépenses à 2 738 100 €.

### > DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	24 000,00	8 200,00	10 000,00	10 000,00	18 200,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	305 400,00	6 900,00	363 000,00	363 000,00	369 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 850 000,00	0,00	2 320 000,00	2 320 000,00	2 320 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 179 400,00</b>	<b>15 100,00</b>	<b>2 693 000,00</b>	<b>2 693 000,00</b>	<b>2 708 100,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	29 600,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>104 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 284 000,00</b>	<b>15 100,00</b>	<b>2 723 000,00</b>	<b>2 723 000,00</b>	<b>2 738 100,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 284 000,00</b>	<b>15 100,00</b>	<b>2 723 000,00</b>	<b>2 723 000,00</b>	<b>2 738 100,00</b>
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>
--	--	--	--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>2 738 100,00</b>
---	--	--	--	--	---------------------



- **Détail des dépenses d'investissement par chapitre :**

-> **Les opérations d'équipement**, y compris les reports 2022, correspondent à :

- la mise aux normes de l'UVE (Meilleures Technologies Disponibles) : mise en place d'analyseurs de mercure, d'ammoniaque et de poussières, mise en place d'un nouveau logiciel pour les analyseurs, contrôle de performances de la turbine, traitement des NOX produits : **1 521 200 €**,
- l'amélioration de la détection et de la protection incendie : **320 000 €**,
- la réhabilitation de l'ISDI de PARENTIS-EN-BORN : **316 900 €**,
- la mise aux normes de l'ISDI de MIMIZAN : **50 000 €**,
- la réhabilitation de l'ISDND de Piche : **500 000 €**.

-> **16. Les emprunts et dettes :**

Il s'agit du remboursement du capital d'un emprunt relatif aux travaux d'agrandissement de l'aire à mâchefers de l'UVE et de la participation au remboursement du capital d'emprunt du siège.

Soit un total de **dépenses réelles d'investissement** de **2 738 100 €**.



## > RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 060 000,00	0,00	1 227 000,00	1 227 000,00	1 227 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 060 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 227 000,00</b>	<b>1 227 000,00</b>	<b>1 227 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	1 132,16	1 132,16	1 132,16
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 132,16</b>	<b>1 132,16</b>	<b>1 132,16</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 060 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 228 132,16</b>	<b>1 228 132,16</b>	<b>1 228 132,16</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	409 200,00		413 800,00	413 800,00	413 800,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>409 200,00</b>		<b>413 800,00</b>	<b>413 800,00</b>	<b>413 800,00</b>

<b>TOTAL</b>		<b>1 469 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 641 932,16</b>	<b>1 641 932,16</b>	<b>1 641 932,16</b>
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						<b>1 096 167,84</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>2 738 100,00</b>

- *Détail des recettes d'investissement par chapitre :*

### -> 16. Les emprunts

Il s'agit des emprunts prévus pour :

- la réhabilitation de l'ISDND de Piche et de l'ISDI de PARENTIS-EN-BORN : 577 000 €
- la mise aux normes de l'UVE (Meilleures Technologies Disponibles) : 650 000 €

### -> 1068. Les excédents de fonctionnement capitalisés

Il s'agit de l'affectation du résultat de fonctionnement à l'investissement.



Soit un total de **recettes réelles d'investissement** de 1 228 132.16 € auquel se rajoutent :

- les dotations aux amortissements de biens – chapitre 040 – (**opération d'ordre** qui se retrouve en dépenses de fonctionnement) : 413 800 €
- **l'excédent** d'investissement 2022 reporté – chapitre 001 – de 1 096 167.84 €

## Budget consolidé avec le budget annexe

### 1 - Budget principal : SIVOM DU BORN - TRAITEMENT

SECTION	BP Précédent Inscriptions	Report de crédits	Budget Primitif Inscriptions	Budget Primitif Inscriptions	total agrégé
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>-15 100.00</b>	<b>15 100.00</b>	<b>15 100.00</b>	
DEPENSES	2 291 347.67	15 100.00	2 723 000.00	2 723 000.00	2 738 100.00
RECETTES	2 291 347.67		2 738 100.00	2 738 100.00	2 738 100.00
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES	4 018 000.00		4 042 000.00	4 042 000.00	4 042 000.00
RECETTES	4 018 000.00		4 042 000.00	4 042 000.00	4 042 000.00

### 2 - Budget annexe : SIVOM DU BORN - COLLECTE

SECTION	BP Précédent Inscriptions	Report de crédits	Budget Primitif Inscriptions	Budget Primitif Inscriptions	total agrégé
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>-2 788 300.00</b>	<b>2 788 300.00</b>	<b>2 788 300.00</b>	
DEPENSES	5 890 042.00	2 788 300.00	3 147 000.00	3 147 000.00	5 935 300.00
RECETTES	5 890 042.00		5 935 300.00	5 935 300.00	5 935 300.00
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES	11 867 000.00		12 920 000.00	12 920 000.00	12 920 000.00
RECETTES	11 867 000.00		12 920 000.00	12 920 000.00	12 920 000.00

## Total des deux budgets

### 3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	BP Précédent Inscriptions	Report de crédits	Budget Primitif Inscriptions	Budget Primitif Inscriptions	total agrégé
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>-2 803 400.00</b>	<b>2 803 400.00</b>	<b>2 803 400.00</b>	
DEPENSES	8 181 389.67	2 803 400.00	5 870 000.00	5 870 000.00	8 673 400.00
RECETTES	8 181 389.67		8 673 400.00	8 673 400.00	8 673 400.00
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES	15 885 000.00		16 962 000.00	16 962 000.00	16 962 000.00
RECETTES	15 885 000.00		16 962 000.00	16 962 000.00	16 962 000.00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>		<b>2 803 400.00</b>	<b>22 832 000.00</b>	<b>22 832 000.00</b>	<b>25 635 400.00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>			<b>25 635 400.00</b>	<b>25 635 400.00</b>	<b>25 635 400.00</b>

*Remarque* : Ces budgets sont liés par plusieurs participations. Il faut donc déduire de la présentation agrégée de la section de fonctionnement : 1 879 800 € et de la section d'investissement 18 600 €. Le total général des dépenses et des recettes s'élève donc à 23 737 000 €.



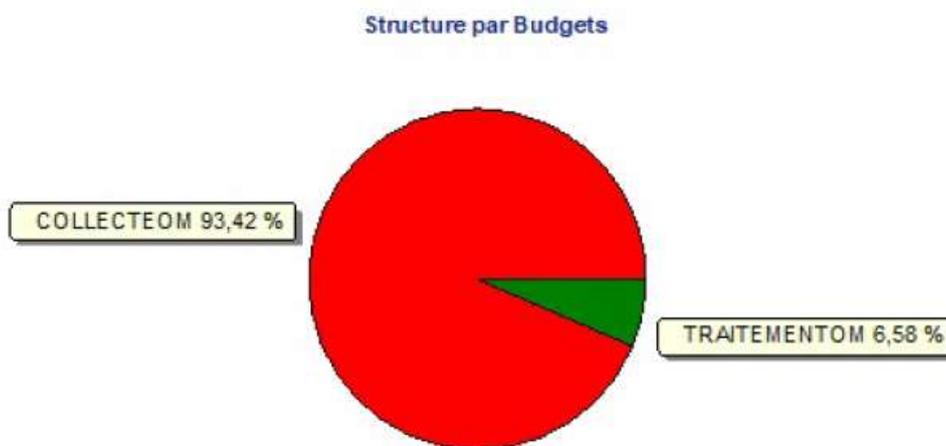
## Ratios tous budgets confondus (déduction faite des participations entre budgets)

	2023	Pour mémoire 2022
Recettes réelles de fonctionnement =	11 484 474,05 €	11 328 275,87 €
Dépenses réelles de fonctionnement =	13 635 060,79 €	12 518 922,00 €
Encours de la dette =	2 907 141,02 €	3 539 041,38 €
Intérêts de la dette =	46 149,21 €	58 442,31 €
Annuité de la dette =	303 349,21 €	354 145,04 €
Dépenses de personnel =	4 014 100,00 €	3 692 850,00 €

	2023	2022
Epargne brute =	- 2 150 586,07 €	- 1 190 646,13 €
Excédents de fonctionnement cumulés =	3 510 895,95 €	2 365 048,13 €
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement =	25,31%	31,24%
Intérêts de la dette/dépenses réelles de fonctionnement =	0,34%	0,47%
Annuité de la dette/recettes réelles de fonctionnement	2,64%	3,13%
Part des charges de personnel/dépenses réelles de fonctionnement =	29,44%	32,60%

### Endettement :

- Structure de la dette par budget au 01/01/2023



Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Traitement	Collecte
Encours Dette	191 410,52 € <i>Pour rappel en 2022 : 202 617,21 €</i>	2 715 730,50 € <i>Pour rappel en 2022 : 3 336 424,17 €</i>
Taux moyen	1.60 %	1.56 %
Capacité dynamique de désendettement (CA)	1 an 6 mois et 13 jours	1 an 2 mois 8 jours

Capacité dynamique de désendettement = encours de la dette / épargne brute.



- **Situation globale de la dette en 2023**

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
Encours Dette Globale	<b>2 907 141.02 €</b> <i>Pour rappel en 2022 : 3 539 041.38 €</i>
Taux moyen	1.57 %
Durée Résiduelle Moyenne	13 ans 7 mois
Capacité dynamique de désendettement globale (CA)	1 an 7 mois 18 jours
Répartition de la dette par taux	Fixe : 100%

*Durée résiduelle moyenne = durée restant à courir avant l'extinction totale des emprunts.*

### En résumé :

**Le budget principal Traitement 2023** reste stable en section de fonctionnement, par rapport à 2022, malgré la hausse de la TGAP.

Les tarifs de traitement des déchets à l'UVE varient entre -5.33 % et +7.36 % par rapport à 2022, selon les formules de révision des prix des différents marchés et l'harmonisation des tarifs conclus avec les clients de l'usine. Le prix de traitement pour les collectivités adhérentes augmente de 2.35 %. (Passage de 76,60 € H.T. à **78,40 € H.T. la tonne**).

Le tarif de dépôt de gravats en ISDI augmente de 3.13 % (Passage de 12,12 € à **12.50 € le m<sup>3</sup>**).

Le budget 2023 en section d'investissement augmente de **24.26 %** par rapport à 2022, en raison des travaux obligatoires de mise aux normes de l'UVE et des travaux de réhabilitation des installations de stockage.

Ce budget présente un faible taux d'endettement puisqu'un seul emprunt reste en cours.

Le solde des provisions semi-budgétaires s'élève à **2 142 105 €**.